



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

NOTE DE SERVICE N° 141 - MBPE/DGD/DU 13 JUIN 2017
(Diffusion Générale)

Objet: Suivi des stagiaires en Douane

En vue d'assurer un meilleur suivi des stages académiques dans l'Administration des Douanes, j'ai l'honneur de vous informer qu'une équipe conduite par l'**Inspection Générale des Douanes** effectuera en relation avec la DRH des missions de contrôle dans toutes les Directions Centrales et Régionales.

En conséquence, les Directeurs Centraux et Régionaux sont invités à remettre à l'équipe, les documents justifiant la présence des stagiaires dans leurs services respectifs. A savoir :

- La liste des stagiaires ;
- Les lettres de mise en stage ;
- Les comptes-rendus de début de stage (attestations de présence).

Parallèlement et en plus des documents suscités, il leur sera demandé les documents relatifs aux journaliers exerçant dans leurs services :

- La liste des journaliers ou contractuels ;
- Les ordres de services ;
- Les comptes-rendus de prise de service ;
- Les attestations de présence au poste.

A l'issue de cette tournée, les attestations de fin de stage me seront soumises pour signature avant leurs remises aux stagiaires.

Au demeurant, je tiens à préciser que les mises en stage sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Je veux pouvoir compter sur le sens de responsabilité de l'ensemble du personnel des Douanes pour le strict respect des dispositions de la présente.

Le Directeur Général



Col. MA Pierre A.